

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

GLACE SECHE

1. Identification du produit chimique et de la personne physique ou morale responsable de sa mise sur le marché

Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit : GLACE SECHE
 Nom chimique : dioxyde de carbone
 Synonymes : carbonice ; dry ice 6
 Formule chimique : CO₂

Identification de la société/entreprise

Producteur / Fournisseur :

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS :

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : 0 800 628 628 (24h)
 +33 1 41 91 11 38 (24h)
 +33 1 45 42 59 59, ORFILA (24h)

2. Identification des dangers

Le produit n'est pas classé dangereux selon la directive 67/548/CEE et ses amendements.

Classification : Non classé.
Dangers pour la santé humaine : Matière extrêmement froide ; peut provoquer des brûlures comparables aux gelures.
Autres risques : Se transforme de solide en gaz à température ambiante (Sublimation). La gaz peut être à l'origine d'une asphyxie inopinée due au remplacement de l'oxygène dans l'air. Les vapeurs froides/ le gaz froid sont plus lourds que l'air et se dispersent au niveau du sol.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

3. Information sur les composants

Substance/préparation : Substance

Nom des composants	Numéro CAS	%	Numéro CE	Classification
<input checked="" type="checkbox"/> dioxyde de carbone, solide	124-38-9	100		Non classé.
Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus				

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

4. Premiers secours

- Inhalation** : Dans des conditions normales d'utilisation, l'inhalation du produit solide est improbable. Cependant des mesures de précaution doivent être prises contre l'inhalation du gaz émis. En cas d'inhalation, déplacez vous à l'air frais. Si respirer est difficile, donner de l'oxygène. En cas de doute, ou si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- Ingestion** : Improbable dans des conditions normales d'utilisation.
- Contact avec la peau** : En cas de contact avec le liquide, faire chauffer les tissus gelés avec de l'eau et avertir un médecin.
- Contact avec les yeux** : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

5. Mesures de lutte contre l'incendie ; prévention des explosions et des incendies

- Moyens d'extinction** : Le produit possède des propriétés intrinsèques d'extinction des incendies. Éteindre l'incendie en utilisant un agent approprié pour contenir le feu environnant.
- Utilisables** : Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.
- Risque lié aux produits de décomposition thermique** : Ces produits peuvent être :
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Suivre toutes les procédures relatives à la lutte contre l'incendie (Section 5).
- Mesures pour la protection de l'environnement et méthodes de nettoyage** : Sublime à la température ambiante. Assurer une ventilation adéquate. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées.
- Remarque** : voir section 8 pour les équipements de protection personnelle et section 13 pour l'élimination des déchets.

7. Manipulation et stockage

- Manipulation** : Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer du gaz. Agit comme simple asphyxiant. Toute inhalation peut provoquer des céphalées, des vertiges, un phénomène d'assoupissement et des nausées. Peut entraîner un déplacement de l'air normal et provoquer une suffocation due au manque d'oxygène. Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.
- Stockage** : Prévoir une ventilation renforcée ou d'autres systèmes de contrôles automatiques intégrés afin de maintenir les concentrations de vapeurs en suspension dans l'air inférieures à leurs limites respectives d'exposition professionnelle. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Stocker dans son emballage d'origine et protéger contre les chutes.
- Matériaux d'emballage**
- Recommandé** : Utiliser le récipient d'origine.

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Nom des composants

Dioxyde de carbone, solide

Limites d'exposition professionnelle

EU OEL (Europe, 4/2004). Notes: Indicative

TWA: 9000 mg/m³ 8 heure(s). Forme: All forms

TWA: 5000 ppm 8 heure(s). Forme: All forms

Procédures de surveillance recommandées : Le port d'un détecteur individuel de gaz ou une détection sur la zone sont recommandés.

Contrôle de l'exposition

Protection respiratoire

Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d'air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.
Recommandé: Les conditions d'utilisation normales et prévues du produit ne nécessitent pas l'emploi d'un appareil de protection respiratoire. La vapeur/le gaz sont plus lourds que l'air et se répandent au sol. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Protection des mains

Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise.
Recommandé : Gants isolants adaptés aux basses températures

Protection de la peau

L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus.
Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Informations générales

Remarque : Toutes les données suivantes sont relatives à l'état gazeux.

Aspect

État physique : Gaz. [Solide.]

Couleur : Blanc. Gas: Incolore.

Odeur : Inodore.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

Point de fusion/congélation : Température de sublimation: -78.5°C (-109.3°F)

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable.

Masse volumique g/cm³ : 1.52 g/cm³

Densité de vapeur : 1.53 (Air = 1)

Température critique : 30.9°C (87.6°F)

10. Stabilité et réactivité

Stabilité : Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

Produits de décomposition dangereux : Ces produits peuvent être :
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone

11. Informations toxicologiques

Effets aigus potentiels sur la santé

Des effets sur la santé sont considérés comme peu probables, si le produit est utilisé selon les recommandations.

Toxicité aiguë

Conclusion/Résumé : Agit comme simple asphyxiant: Parmi les symptômes et signes figurent : maux de tête, vertiges, fatigue, somnolence (entre 4 et 5 %vol) et, dans les cas extrêmes, évanouissement (entre 6 et 8 %vol). Risque potentiel d'asphyxie.

11. Informations toxicologiques

Effets chroniques potentiels pour la santé

- Effets chroniques** : Aucun effet important ou danger critique connu.
Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.
Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.
Tératogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur le développement : Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
Ingestion : Aucune donnée spécifique.
Peau : Aucune donnée spécifique.
Yeux : Aucune donnée spécifique.
Organes cibles : Cause des lésions aux organes suivants : le système cardiovasculaire, les voies respiratoires supérieures, peau.
Autres effets nocifs : Matière extrêmement froide ; peut provoquer des brûlures comparables aux gelures.

12. Informations écotoxicologiques

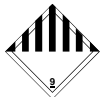


- Effets sur l'environnement** : Aucun effet important ou danger critique connu.
Autres effets nocifs : Le produit n'est pas sensé causer d'effets sur l'environnement, s'il est utilisé correctement selon les recommandations.

13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

- Méthodes de traitement des déchets** : Avec une ventilation adéquate ou autrement dans des conditions où la température ne représente ni un danger ni un problème, le produit solide se sublime. Un brouillard froid, plus dense que l'air, se forme. Ne pas percer ni incinérer le récipient. Mettre au rebut conformément à toutes les réglementations locales et nationales en vigueur.
Déchets Dangereux : La connaissance actuelle du fournisseur, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la Directive UE 91/689/CEE.

14. Informations relatives au transport

Réglementation internationale du transport

Informations réglementaires	Numéro ONU	Nom d'expédition	Classe	Groupe d'emballage	Étiquette	Autres informations
Classe ADR/RID	Non réglementé.	-	-	-		<input checked="" type="checkbox"/> AC 2T
Classe ADNR	UN1845	DIOXYDE DE CARBONE SOLIDE	9	III		-
Classe IMDG	UN1845	<input checked="" type="checkbox"/> CARBON DIOXIDE, SOLID (DRY ICE)	9	III		<input checked="" type="checkbox"/> Emergency schedules (EmS) F-C; S-V
Classe IATA-DGR	UN1845	<input checked="" type="checkbox"/> CARBON DIOXIDE, SOLID (DRY ICE)	9	III		<input checked="" type="checkbox"/> Passenger and Cargo Aircraft Quantity limitation: 200 kg Cargo Aircraft Only Quantity limitation: 200 kg

15. Informations réglementaires

Réglementations de l'Union Européenne

- Phrases de risque** : Ce produit n'est pas classé selon la législation de l'Union européenne.
- Utilisation du produit** : Applications industrielles.
- La classification et l'étiquetage ont été effectués en vertu des directives européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE et de leurs amendements, et conformément à l'usage.
- Phrases d'avertissement supplémentaire** : Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.
- Surveillance médicale renforcée** : Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée: non concerné

16. Autres informations

- Références** : European Chemical Bureau, Annex 1 EU Directive 67/548/EEC
National Institute for Occupational Safety and Health, U.S. Dept. of Health, Education, and Welfare, Reports and Memoranda
Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
Atrion International Inc. 4777 Levy Street, St Laurent, Quebec HAR 2P9, Canada

Historique

- Date d'impression** : 2008-04-02.
- Date d'édition/Date de révision** : 2008-04-02.
- Date de la précédente édition** : 2007-01-23.
- Version** : 3
- Élaborée par** :

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

A notre connaissance, les informations communiquées dans cette Fiche de Données de Sécurité sont exactes à la date de sa publication. Ces informations sont données à titre indicatif en matière de sécurité et ne s'appliquent qu'au matériel et aux utilisations visés dans la présente Fiche. Ces informations ne s'appliquent pas nécessairement à ce matériel s'il est associé à un ou plusieurs autres matériels, ou s'il en est fait d'autres utilisations que celles ici décrites. La décision finale quant à l'utilisation appropriée de tout matériel est de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les matériels peuvent présenter des risques non connus et doivent être utilisés avec précaution. Yara International ASA décline toute responsabilité en cas de perte ou de dommages résultant de l'utilisation de données, informations, ou recommandations énoncées dans cette Fiche de Données de Sécurité.